



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

### PROCES VERBAL N°3 – SAISON 2024/2025

<b>Réunion du :</b>	<b>20/08/2024</b>
<b>Président :</b>	TESSIER Yannick
<b>Présents :</b>	CESBRON Jean-Pierre, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck PAUVERT Frédéric
<b>Excusés :</b>	SALMON Eric, FROGER Alain, CHARBONNIER Jacques

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.**

#### **Préambule :**

*M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.*

### **1. Approbation des Procès-Verbaux**

Le procès-verbal n°2 du 31/07/2024 est approuvé.

### **2- Championnat Division 2 – Forfait général**

La commission prend connaissance du courrier relatif au forfait général de l'équipe de **Ste Gemmes sur Loire O.**

En conséquence, le groupe A de division 2 comptera 11 équipes.

### 3- Validation des engagements des Féminines

Comme prévu dans son courrier du mois de mai, la commission valide les engagements des équipes féminines au 1/07/2024. Cette validation tient compte du nombre de licenciées par équipes soit de **15 joueuses minimum pour le foot à 11** et **12 joueuses minimum pour le foot à 8**.

La commission tient compte aussi des effectifs « **U18F** », « **U17F** » et « **U16F** » et du nombre d'équipes engagées en **championnat « U18F »**.

Un courrier a été envoyé à chaque équipe dont l'engagement n'avait pas été validé. La commission remercie les clubs dont l'engagement n'était pas validé pour leur réponse et la promesse des petits ajustements de leur effectif avant le début du championnat. La commission effectuera un contrôle sur ces effectifs.

#### **1- Engagements validés en D1 F au 19/08/2024 : 8 équipes**

- *Avrillé AS*
- *GF Beaucouzé Longuenée*
- *GF Beaupreau en Mauges*
- *Les Verchers St Georges*
- *Montreuil Juigné BF*
- *Angers NDC*
- *Tiercé Cheffes AS*
- *Bouchemaine ES*

#### **2- Engagements validés en D2 F au 19/08/2024 : 14 équipes**

- *Entente Christopheseg Mortagne*
- *GF Chalennes Pomjeannais*
- *GF Segré Lion Candé*
- *Maybéléger FC*
- *Montilliers ES 1*
- *St Hilaire Vihiers*
- *Somloiryzernay CP*
- *Val d'Erdre Auxence*
- *GF Orée Football*
- *Valanjou AS*
- *Entente Juigné FC Louet / St Melaine sur Aubance OS*
- *Angers SCA*
- *Brissac Aubance ES*
- *Saumur OFC*

#### **3- Engagements non validé en D2 F : 2 équipes**

- *Trélazé Foyer 2*
- *GF Gesté Tillières*

La commission prend connaissance du courrier du GF Gesté Tillières suite à la non-validation de son engagement le 31 juillet. Le président répondra.

### 4- Championnats Féminines 2024/2025

4 nouvelles équipes s'étant engagées pour la saison 2024\_2025, la commission décide d'intégrer les 32 équipes suivantes à la D1 F dans un souci d'équilibre entre les 2 divisions comme prévu à l'issue du classement final de la saison 2023\_2024 à savoir :

- *GF Segré Le Lion Candé*
- *Montilliers ES*

L'équipe du GF Segré Le Lion Candé ayant décliné cette promotion, elle sera remplacée par Somloiryzernay CP.

La commission procède à la composition des groupes de championnat en répartissant les équipes dans chaque groupe de la façon suivante :

- **Division 1 F : 10 équipes**

1	ANGERS NDC	1	502159
2	AVRILLE AS	1	524923
3	BOUCHEMAINE ES	1	515328
4	GF BEAUCOUZE LONGUENEE	1	564845
5	GF BEAUPREAU EN MAUGES	1	560763
6	LES VERCHERS ST GEORGES	1	550145
7	MONTILLIERS ES	1	521555
8	MONTREUIL JUIGNE BENE	1	544109
9	SOMLOIRYZERNAY CP	1	581348
10	TIERCE CHEFFES AS	1	550733

- **Division 2 F : 12 équipes**

1	ANGERS SCA	1	516991
2	BRISSAC AUBANCE ES	1	521512
3	Ent CHRISTOPHESEGMORTAGNE	1	590115
4	Entente FC JUIGNE St MELAINE	1	553451
5	GF CHALONNES POMJEANNAIS	1	564289
6	GF OREE FOOTBAL	1	564391
7	GF SEGRE LE LION CANDE	1	582580
8	MAYBELEGER FC	1	561164
9	SAUMUR OFC	1	548899
10	ST HILAIRE VIHIERES	1	553233
11	VAL D'ERDRE AUXENCE	1	582181
12	VALANJOU AS	1	521110

- **Foot à 8 :**

La commission décide de ne pas prolonger l'expérience faute de clubs intéressés par ce mode de compétition.

## 5- Règlements du championnat des Féminines

Le championnat féminin se déroulera en 2 phases.

### **Phase 1 : D1 F et D2 F**

- Les équipes sont réparties en 2 divisions :
  - La D1 F : 1 poule de 10 équipes.
  - La D2 F : 2 poules de 6 équipes
- En D1 F, les équipes se rencontrent sur un seul match aller seulement soit 9 matchs par équipes.
- En D2 F, les équipes se rencontrent par matchs aller-retour à l'intérieure de chaque poule soit 10 matchs par équipes
- A l'issue de cette phase :
  - Les 6 premières équipes de D1 F seront qualifiées pour la 2de phase en D1 F
  - Les 4 dernières équipes de D1 F et la première équipe de chaque poule de D2 F seront qualifiées pour la 2de phase en D2F, soit 6 équipes

- Les 5 dernières équipes de chaque poule en D2 F se qualifieront pour la 2de phase en D3 F

La 1<sup>ère</sup> journée de la 1<sup>ère</sup> phase de D1 F se déroule le **dimanche 8 septembre**.

La 1<sup>ère</sup> journée de la 1<sup>ère</sup> phase de D2 F se déroule le **dimanche 22 septembre**.

### **Phase 2 : D1 F et D2 F**

- Les équipes se rencontrent à l'intérieur de chaque poule par matchs Aller-Retour soit 10 matchs
- A l'issue de cette phase :
  - Le 1<sup>er</sup> de la D1 F jouera le match de barrage pour l'accession à la R2 F
  - En fonction des accessions et relégations des équipes en Ligue, les meilleures équipes de D2F accèderont à la D1 F Phase 1 de la saison 2025/2026

### **Phase 2 : D3 F**

- En fonction ou non de nouvelles inscriptions pour la seconde phase, la D3 F se déroulera de la façon suivante :
  - Si 10 équipes : 1 seule poule avec matchs aller seulement soit 10 matchs
  - Si plus de 10 équipes 2 poules de 5 ou 6 équipes avec matchs aller-retour soit 8 ou 10 matchs.

### **Bilan Foot Féminines Seniors**

Un bilan sera fait à l'issue de cette troisième année de gestion des féminines par la CDSR.

## **5. Engagements en Coupe**

La date limite des engagements était fixée au **15 août**.

Un problème informatique liés à Footclubs ne permet pas de savoir qui n'est pas inscrit à ce jour.

La commission établira la liste supposée des engagés dans chaque composition.

La liste des équipes engagées sera envoyée à chaque club.

### **Challenge de l'Anjou :**

- 35 équipes possibles.
- **34 équipes engagées**
- Equipes engagées en Challenge du District Hubert Sourice ou Coupe des Réserves mais qui doivent participer au Challenge de l'Anjou :

<b>MONTREUIL JUIGNE BF 2</b>	<b>D3 C</b>
------------------------------	-------------

La commission répartit les équipes réserves de Ligue engagées en **4 poules de 6 équipes** et **2 poules de 5 équipes**.

Les équipes se rencontrent en formule championnat sur 5 journées.

Les 3 premiers de chaque poule intégreront le tableau final soit **18 équipes**.

**1<sup>ère</sup> journée : Dimanche 1er septembre**

### **Coupe des Réserves :**

- 55 équipes possibles.
- **55 équipes engagées**
- Equipes engagées en Challenge du District Hubert Sourice mais qui doivent participer à la Coupe des Réserves

(Article 2 : Engagements en Challenge du District Hubert Sourice)

<b>ANGERS LAC DE MAINE 2</b>	<b>D4 F</b>
<b>CANTENAY EPINARD US 2</b>	<b>D4 F</b>
<b>CHALONNES CHAUDEF F 3</b>	<b>D4 D</b>
<b>CHOLET RC 3</b>	<b>D4 G</b>
<b>PUY-MAZ-TESS US 4</b>	<b>D4 G</b>

La commission répartit les équipes réserves engagées en **5 poules de 6 équipes** et **5 poules de 5 équipes**.

Les équipes se rencontrent en formule championnat sur 5 journées.

Les 3 premiers de chaque poule et les 2 meilleurs quatrièmes des poules de 6 se qualifieront pour les 1/16èmes de finale.

**1<sup>ère</sup> journée : Dimanche 1er septembre**

## 6- Mutés supplémentaires – Rappel – Saison 2024/2025

La Commission,

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend connaissance de la décision du club de **Fougeré Cheviré** :

- Un muté supplémentaire dans son équipe 1.

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend connaissance de la décision du club de **Chazé Vern AS** :

- Un muté supplémentaire dans son équipe 1.

## 7- Tableau d'accessions et rétrogradations

La commission établit le tableau d'accessions et rétrogradations pour la fin de saison 2024 2025

## 8- Courrier(s)

**La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.**



**Mail de Angers SCA et Brissac Aubance ES  
Reçu le 8 août sur les féminines**

Le président a répondu.

**Prochaine(s) réunion(s) :**

- **Mercredi 4 septembre 2024 (Restreinte)**
- **Mardi 10 septembre à 17h00**

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire</b>
Yannick TESSIER	Franck SOULON